
SECTION 3: Exécutant des travaux.

Nom:

Adresse

Ville, Code postal

Téléphone:

Télécopieur

Courrier électronique:

No. de licence RBQ

No. d'entreprise du Québec: NEQ

SECTION 4: Coût des travaux

Montant estimé des travaux:

SECTION 5: Aménagement

Nom du cours d'eau

Pente du terrain et/ou du talus:

Largeur de la bande riveraine

10 mètre

15 mètres

SECTION 6: Travaux

Type de travaux:

Plantation

Stabilisation de la rive

Abattage d'un arbre mort ou malade

Aménagement

Autres

Description des travaux:

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Je, soussigné (e), certifie que les renseignements

donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur.»

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut-être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipale je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada.

La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux.

Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à:

Date (jj/mm/aaaa)

Signature:

Document à retourner par courrier électronique, par la poste ou en personne à l'Hôtel de Ville de Plessisville situé au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville QC G6L 1R3